Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12474**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine Droit Economie Gestion Mention Activités juridiques Spécialité métiers du notariat

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Montpellier	Président de l'université de Montpellier I, Recteur chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la licence professionnelle métiers du notariat de l'Université Montpellier I peut exercer les activités suivantes :

- Préparer des actes nécessaires à la liquidation de régimes matrimoniaux, de successions et d'opérations immobilières.
- Préparer l'aspect juridique des opérations de promotion et de commercialisation immobilière.
- Vérifier les droits et les pouvoirs des propriétaires sur les biens (pour s'assurer qu'ils ont le droit de les louer ou de les vendre).

Apprécier des conséquences civiles et fiscales des opérations financières sur le patrimoine des clients et optimisation de ces conséquences

Le titulaire de la licence professionnelle métiers du notariat :

- maîtrise les matières spécialisés nécessaires à l'exercice de la profession de collaborateur de notaire : droit de l'immobilier, droit fiscal appliqué aux opérations notariales (et notamment aux questions immobilières), droit des contrats, droit des personnes, droit international privé de l'activité notariale, droit des sûretés notariales.
- maîtrise le droit des obligations et la technique contractuelle
- maîtrise le droit immobilier et le droit patrimonial de la famille
- maîtrise la fiscalité personnelle et immobilière et le droit patrimonial de la famille.
- maîtrise le droit immobilier, le droit de l'urbanisme et la technique contractuelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la licence professionnelle Métiers du Notariat sera amené à exercer sa profession dans le secteur juridique, particulièrement dans une étude notariale, un cabinet d'assurance, une agence immobilière.

Il sera :

Collaborateur juridique

Clerc de notaire

Rédacteur juridique en assurance

Conseiller immobilier

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme de la licence professionnelle Métiers du notariat s'effectue après l'obtention de 180 crédits. A l'Université Montpellier 1, la licence en droit est le parcours recommandé pour accéder à la licence professionnelle Métiers du notariat. Néanmoins les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire :

- d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur validées dans un domaine de formation compatible avec la licence professionnelle métiers du notariat (notamment BTS notariat, DUT Carrières juridiques, DEUST droit immobilier...)
- d'un diplôme ou titre homologué de niveau III ou reconnu au même niveau par une réglementation nationale
- d'une validation des études, expériences professionnelles ou acquis professionnels définies par le décret n°85-906 du 23 août 1985.

Licence professionnelle Métiers du notariat

UE1 : notions fondamentales

UE 2 : contrats spéciaux

UE 3 : droit immobilier

UE 4 : régime des biens du couple

UE 5 : transmission du patrimoine

UE 6 : entreprise

UE 7 : outils des professionnels

UE 8 : environnement du professionnel
UE 9 : Projet tutoré
UE 10 : stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants chercheurs et professionnels (Décret **2002-590 du 24 avril 2002)**

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 septembre 2013 n°20110232

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-montp1.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :